



MVT/A/4/INF/1 REV.
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 24 SEPTEMBRE 2019

Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

Assemblée

**Quatrième session (4^e session ordinaire)
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

RAPPORT SUR LE CONSORTIUM POUR DES LIVRES ACCESSIBLES

Document d'information établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent document constitue le cinquième *Rapport sur le Consortium pour des livres accessibles* établi dans le cadre des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

2. Le *Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées* (ci-après dénommé "Traité de Marrakech") a été adopté le 27 juin 2013 par les États membres de l'OMPI et est entré en vigueur le 30 septembre 2016 après que 20 États membres ont déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion. Des initiatives pratiques sont nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le Traité de Marrakech et le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est une initiative mondiale visant à mettre en œuvre le traité au niveau opérationnel.

3. L'ABC a fêté son cinquième anniversaire cette année. Lancé le 30 juin 2014 devant les États membres du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI, il s'agit d'un partenariat public-privé dirigé par l'OMPI, qui regroupe les organisations faitières ci-après :

- le DAISY Consortium;
- l'International Authors Forum;
- le Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue;
- la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques;
- la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction;
- l'Union internationale des éditeurs;
- Sightsavers; et
- l'Union mondiale des aveugles.

4. Le secrétariat de l'ABC est situé au siège de l'OMPI à Genève (Suisse) et compte actuellement un fonctionnaire de l'OMPI à plein temps, trois boursiers et plusieurs prestataires individuels et sous-traitants.

ACTIVITÉS DU CONSORTIUM POUR DES LIVRES ACCESSIBLES

SERVICE MONDIAL D'ÉCHANGE DE LIVRES DE L'ABC

5. Le service mondial d'échange de livres de l'ABC (ci-après dénommé "service ABC") est un catalogue mondial en ligne de livres disponibles dans des formats accessibles qui permet aux entités autorisées, telles que définies à l'article 2.c) du Traité de Marrakech, de rechercher, de commander et d'échanger des livres publiés dans des formats accessibles dans le monde entier.

6. L'échange transfrontière de livres en format accessible peut intervenir dans les deux cas ci-après :

- lorsque les deux entités autorisées qui participent au service ABC et qui échangent des livres sont situées dans des pays ayant adhéré au Traité de Marrakech et mis en œuvre ses dispositions. Dans ce cas, les deux entités participantes autorisées peuvent échanger des livres par l'intermédiaire du service ABC sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur; ou
- lorsque l'une des entités autorisées ou les deux entités autorisées qui participent au service ABC et qui échangent des livres sont situées dans un pays qui n'a pas mis en œuvre les dispositions du Traité de Marrakech. Dans ce cas, les deux entités participantes autorisées peuvent uniquement échanger des livres par l'intermédiaire du service ABC après que le secrétariat de l'ABC a obtenu l'autorisation du titulaire du droit d'auteur.

7. Le service ABC a franchi des étapes importantes au cours de sa cinquième année d'existence :

- plus de 540 000 titres figurent désormais dans le catalogue ABC, contre 365 600 titres il y a 12 mois. Cette augmentation résulte de l'intégration des catalogues d'entités autorisées situées en Allemagne, en Argentine, en Belgique, au Canada, en France, en Inde, en Israël, en République de Corée, à Sri Lanka, en Suisse, en Thaïlande, en Uruguay et au Viet Nam;

- au total, 61 entités autorisées ont signé un accord avec l'OMPI pour participer au service ABC (la liste des 61 entités participantes autorisées figure à l'annexe I), dont 22 proviennent de pays en développement ou de pays les moins avancés (PMA). Le secrétariat de l'ABC est actuellement en discussion avec 50 nouvelles entités autorisées potentielles en vue de leur adhésion au service ABC;
- le nombre d'ouvrages disponibles pour l'échange transfrontière en vertu des dispositions du Traité de Marrakech a fortement augmenté l'an dernier, plus de 425 000 titres pouvant désormais faire l'objet d'un transfert sans qu'il faille demander l'autorisation du titulaire du droit d'auteur. Cette augmentation est principalement due à la mise en œuvre des dispositions du Traité de Marrakech dans l'Union européenne.

8. L'application grand public du service ABC (Business-to-Business-to-Consumer ou B2B2C) a été déployée au premier trimestre 2019. Elle a été mise en place dans les entités autorisées situées dans des pays ayant adhéré au Traité de Marrakech et mis en œuvre ses dispositions. Cette application n'étant pas ouverte au public aux fins de recherche, les utilisateurs des entités autorisées doivent se connecter au moyen d'un identifiant. Il incombe aux entités autorisées dans les pays concernés de créer des comptes permettant à leurs utilisateurs d'effectuer des recherches directement dans le catalogue de l'ABC et de demander des livres accessibles via l'application grand public. La livraison des fichiers numériques aux bénéficiaires est assurée par l'entité autorisée par l'intermédiaire de son système de distribution existant.

9. Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, l'OMPI a lancé en 2018 un *Appel à manifestations d'intérêt* auprès des entreprises et des organisations susceptibles de fournir des services de bibliothèque au secrétariat de l'ABC. Cette procédure pour trouver un prestataire n'a pas abouti. En tant que solution de remplacement, l'OMPI a mis en place un programme de bourses de l'ABC à l'appui du service, ainsi que d'autres activités de l'ABC.

Activités futures concernant le service ABC

10. Alors que les textes d'application du Traité de Marrakech au niveau national se multiplient, nous prévoyons une forte augmentation du nombre d'échanges transfrontières. Le secrétariat de l'ABC met actuellement au point une solution automatisée visant à faciliter le processus de téléchargement des fichiers numériques ou des titres demandés par l'entremise du service ABC. Pour l'heure, seuls les titres figurent dans le catalogue de l'ABC et non les fichiers numériques. Une fois qu'un titre est commandé, le service ABC dépend de l'intervention humaine de l'entité de production autorisée pour télécharger le fichier numérique demandé. L'automatisation du processus de téléchargement permettra aux entités autorisées d'économiser du temps et des ressources, ce qui permettra au service ABC de fonctionner sans intervention humaine constante. Quant aux bénéficiaires de toutes les entités autorisées participantes, ils devraient constater une amélioration des délais de réception des fichiers numériques. Une approche par étapes est prévue pour la mise en œuvre de la solution de téléchargement automatisé, en commençant par un nombre limité d'entités autorisées dotées de l'infrastructure technique nécessaire.

11. En outre, l'OMPI et ses partenaires souhaitent mettre en place un vaste réseau de catalogues de livres accessibles, afin de permettre la recherche, la découverte et l'échange du plus grand nombre possible de titres publiés dans un format accessible dans le plus large éventail possible de langues. Une telle capacité de recherche centralisée au sein d'un réseau de catalogues, rendue possible par une interface de programmation d'applications (API), aiderait les entités autorisées et les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés en réduisant le nombre de plateformes sur lesquelles elles doivent rechercher des ouvrages publiés dans des formats accessibles.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

12. L'ABC fournit des formations et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres accessibles à l'intention des entités autorisées, des ministères de l'éducation et des éditeurs dans les pays en développement et les PMA. Une formation et une assistance technique sont fournies dans les formats accessibles suivants : norme EPUB3, DAISY et braille (électronique et en relief). Un apport financier pour la production de supports pédagogiques dans différentes langues nationales à l'intention des élèves et étudiants des niveaux primaire, secondaire et universitaire qui ont des difficultés de lecture des textes imprimés est également fourni, de façon à ce que les techniques enseignées durant les formations puissent être mises en pratique immédiatement par les participants. Des activités de renforcement des capacités ont été menées dans les 13 pays suivants cette année : Argentine, Bangladesh, Botswana, Burkina Faso, Colombie, Émirats arabes unis, Éthiopie, Indonésie, Mongolie, Nigéria, Tunisie, Uruguay et Viet Nam.

13. Les projets suivants sont financés par des fonds fiduciaires :

- Fonds fiduciaire de l'Australie : Bangladesh, Indonésie, Mongolie et Viet Nam;
- Fonds fiduciaire de la République de Corée : Argentine, Botswana et Nigéria; et
- Fonds fiduciaire des Émirats arabes unis : Tunisie.

L'OMPI continue de se féliciter du financement des projets de renforcement des capacités de l'ABC par les fonds fiduciaires.

14. À ce jour, la capacité nationale nécessaire a été mise en place dans 17 pays et 9300 ouvrages pédagogiques en format accessible ont été produits en cinq ans dans le cadre de projets de l'ABC.

Activités futures concernant le renforcement des capacités

15. Comme mentionné dans les rapports précédents, l'ABC prévoit de continuer à étendre ses projets et à en établir d'autres avec de nouveaux partenaires dans les pays en développement et les PMA, dans le but de fournir une formation et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres accessibles. L'atteinte de cet objectif dépendra du maintien du financement des donateurs et du recensement de "champions" locaux susceptibles de mettre en œuvre des projets de l'ABC à l'échelle locale.

ÉDITION ACCESSIBLE

16. L'ABC s'attache à promouvoir la production d'œuvres en format accessible "natif", c'est-à-dire des livres qui peuvent être utilisés dès le départ aussi bien par les voyants que par les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Plus précisément, l'ABC encourage tous les éditeurs à :

- utiliser les fonctionnalités en matière d'accessibilité offertes par la norme EPUB3 pour la production de publications numériques; et
- inclure une description des fonctionnalités en matière d'accessibilité offertes par leurs produits dans les informations qu'ils fournissent aux détaillants et aux autres maillons de la chaîne de production.

17. Les éditeurs et les associations d'éditeurs dans le monde sont invités à signer la *Charte mondiale de l'édition en format accessible* et ses huit ambitieux principes relatifs aux publications numériques en format accessible. Au cours des 12 derniers mois, on a constaté

une forte augmentation du nombre d'adhérents à la Charte, qui compte aujourd'hui 100 signataires au total.

18. L'ABC a de nouveau organisé le *Prix international d'excellence en matière d'édition accessible*, dont les lauréats de l'édition 2019 étaient Editorial 5 (ED5) (Brésil), dans la catégorie "éditeur", et eKitabu (Kenya), dans la catégorie "projet". Ces prix ont été décernés lors du Salon du livre qui s'est tenu à Londres en mars 2019. Ces organisations ont été reconnues pour leur leadership et leurs résultats exceptionnels en matière de promotion de l'accessibilité des publications numériques aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. L'ABC a reçu des candidatures de 13 pays différents, sept provenant de pays en développement, ce qui renforce la dimension véritablement internationale de ce prix.

19. Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, le secrétariat de l'ABC a réuni un groupe de travail pour examiner la question de la standardisation de la formation à la production de livres dans des formats accessibles avec ses formateurs spécialisés et des représentants des éditeurs. Le groupe a établi un projet de programmes de formation à l'intention des éditeurs et des entités autorisées. Il a été convenu de prolonger le mandat du groupe afin d'assurer la tenue d'un forum informel de discussion sur une base trimestrielle sur les sujets liés à l'édition d'ouvrages accessibles.

Activités futures concernant l'édition en format accessible

20. Avec l'Union internationale des éditeurs, l'ABC continuera de promouvoir la *Charte mondiale de l'édition en format accessible* et d'en augmenter le nombre de signataires. La stratégie mondiale de communication concernant la Charte est dirigée par les titulaires de droits partenaires de l'ABC.

[Les annexes suivent]

Liste des entités autorisées participant au service mondial d'échange de livres de l'ABC

Les nouvelles entités autorisées participant au service ABC depuis juin 2018 sont précédées d'un astérisque (*).

1. Afrique du Sud : South African Library for the Blind
2. Allemagne : Bibliothèque centrale allemande des aveugles (DZB)
3. Argentine : Tiflonexos
4. Australie : Visability
5. Australie : Vision Australia
6. *Autriche : Hoerbuecherei
7. Bangladesh : Young Power in Social Action
8. *Belgique : EQLA (précédemment connu sous le nom d'Œuvre nationale des aveugles)
9. Belgique : Bibliothèque néerlandophone de livres en braille et audio (Luisterpuntbibliotheek)
10. Brésil : Dorina Nowill Foundation for the Blind
11. Burkina Faso : Union nationale des associations burkinabé pour la promotion des aveugles et malvoyants
12. *Canada : BC Libraries Cooperative 2009
13. Canada : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
14. Canada : Institut national canadien pour les aveugles
15. *Canada : Centre pour un accès équitable aux bibliothèques (CELA)
16. *Croatia: Croatian Library for the Blind
17. *Chili : Bibliociegos
18. Colombie : Institut national pour les aveugles (INCI)
19. Danemark : Danish National Library for Persons with Print Disabilities (Nota)
20. *Égypte : Bibliotheca Alexandrina
21. *États-Unis d'Amérique : California State Library (CSL)
22. États-Unis d'Amérique : National Library Service for the Blind and Physically Handicapped (NLS)
23. *États-Unis d'Amérique : American Printing House for the Blind (APH)
24. *Fédération de Russie : Russian State Library for the Blind
25. *Fédération de Russie : St. Petersburg Library for Blind and Visually Impaired

26. Finlande : Celia
27. France : Association Valentin Haüy
28. *France : Brailenet
29. *France : Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes
30. Inde : DAISY Forum of India
31. Irlande : National Council for the Blind of Ireland
32. Islande : Icelandic Talking Book Library (HBS)
33. Israël : Central Library for Blind and Reading Impaired People
34. *Japon : National Diet Library (NDL)
35. *Japon : National Association of Institutions of Information Service for Visually Impaired Persons (NAIIV)
36. *Malaisie : St. Nicholas' Home
37. *Malawi: University of Malawi, Chancellor College
38. Mexique : Discapacitados Visuales
39. Mongolie : The Braille And Digital Library for Blind, Metropolitan Library of Ulaanbaatar
40. Népal : Action on Disability Rights and Development
41. Norvège : Norwegian Library of Talking Books and Braille
42. Nouvelle-Zélande : Blind Foundation
43. *Ouganda : Uganda National Association of the Blind
44. *Pays-Bas : Bibliotheekservice Passend Lezen
45. Pays-Bas : Dedicon
46. Pologne : Central Library of Labour and Social Security
47. Portugal : Biblioteca nacional de Portugal
48. *Qatar : Qatar National Library
49. République de Corée : National Library for the Disabled
50. Royaume-Uni : Seeing Ear
51. *Sierra Leone : Educational Centre for the Blind and Visually Impaired
52. Sri Lanka : DAISY Lanka Foundation
53. Suède : Swedish Agency for Accessible Media (MTM)
54. *Suisse : *Associazione ciechi e ipovedenti della Svizzera italiana* (UNITAS)

55. Suisse : Association pour le bien des aveugles et malvoyants
56. Suisse : Bibliothèque sonore romande
57. Suisse : Bibliothèque suisse pour les personnes aveugles, malvoyantes et empêchées de lire
58. *Thaïlande : National Library for the Blind and Print Disabled, TAB Foundation
59. *Tunisie : Librairie nationale
60. Uruguay : Fundación Braille de Uruguay
61. Viet Nam : Sao Mai Vocational and Assistive Technology Center for the Blind

[L'annexe II suit]

Statistiques concernant l'ABC pour 2018-2019

Indicateurs relatifs au service mondial d'échange de livres de l'ABC	Janvier 2014	Septembre 2018 (tous chiffres cumulés)	Septembre 2019 (tous chiffres cumulés)	Croissance depuis septembre 2018
Nombre d'entités autorisées ayant signé un accord avec l'OMPI en vue de participer au service mondial d'échange de livres de l'ABC	11	43	61	42%
Nombre d'ouvrages figurant dans le catalogue du service mondial d'échange de livres de l'ABC	224 500	365 600	540 000	48%
Nombre d'ouvrages pouvant faire l'objet d'échanges transfrontières en vertu des dispositions du Traité de Marrakech, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de demander l'autorisation du titulaire du droit d'auteur (catalogues intégrés dans l'ABC)	s.o.	35 800	425 000	1087%
Nombre d'ouvrages téléchargés par les entités autorisées participant au service ABC	200	13 000	22 300	72%
Nombre d'ouvrages pour lesquels les droits ont été obtenus du titulaire du droit d'auteur pour l'échange transfrontière	1 270	26 100	28 500	9%
Nombre de prêts d'ouvrages de l'ABC à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés effectués par l'intermédiaire des entités autorisées participantes	16 000 (décembre 2014)	233 000 prêts effectués au 31 août 2018	293 000 prêts effectués au 31 août 2019	26%
Nombre d'ouvrages éducatifs produits dans les langues nationales dans des formats accessibles dans le cadre de la formation et de l'assistance technique fournies par l'ABC	s.o.	5 000	9 300	86%
Nombre de signataires de la Charte ABC de l'édition en format accessible	s.o.	16	100	525%

[Fin de l'annexe II et du document]